



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

COMITE DE PROGRAMMATION Du lundi 6 mars 2017

COMPTE RENDU

Séance du 6 mars 2017

Date de convocation : 13 février 2017

Membres en exercice : 22 titulaires et 22 suppléants

Membres votants : 12/22, 13/22 projet plan de déplacement présence de M. Mégias

La règle du double quorum est respectée quorum général 12/22, quorum privé 8/12.

L'an deux mille dix-sept, le six mars, le Comité de programmation du GAL du Pays Vidourle Camargue dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Calvisson.

Présents :

Collège des collectivités :

Avec voix délibérative : Katy Guyot, Marie Pasquet, Henry Sarrazin, André Mégias

Collège des consulaires :

Avec voix délibérative : Pascal Chabert

Collège des associations :

Avec voix délibérative : Serge Sastre, Paloma Garcia et David Quinot (siège interdépartemental), Stéphan Janez, Manuel Ibannez

Sans voix délibérative : Aimé Hugon

Collège société civile :

Avec voix délibérative : Claude Constant, Annelise Chevalier, Marylène Badoux

Sans voix délibérative : Daniel Remy

Techniciens et partenaires invités :

Jean-Luc Fabre (CD34), Marie Galand (Région occitanie), Isabelle Chaume (CD30), Zoé Valat (CD30), Carole Agou (CCI montpellier)

Equipe du GAL :

Maxime Charlier, Yannick Reboul, Catherine Bazile.

Mme Katy Guyot, accueille les représentants des différents collèges du Comité de programmation.

La présidente Katy Guyot a tenu à réunir les membres du comité au foyer de la commune de Calvisson où le parc a été financé par le programme LEADER en 2016.

L'ordre du jour est très chargé, Mme Guyot enchaîne immédiatement sur le premier point à l'ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour :

I- Programmation des dossiers instruits par la Région :

II- Avis d'opportunité sur les projets suivants :

- a. FA 1 Mise en place d'un process pour la fabrication de produits à base de sarment de vigne
- b. FA 2 Aménagement d'une calèche pour accueil PMR
- c. FA 3 Elaboration d'un plan global de déplacement
- d. FA 5 Exposition partenariale « 500eme 2017 »
- e. FA 5 Taureaux jeunes en promotion
- f. FA 6 Coopération : valorisation du patrimoine rural par la cartographie collaborative

- III- Point d'information sur l'avancée de la programmation et l'exécution des AAP « Patrimoine » et « Espaces publics partagés »
- IV- Point d'information avenant à la convention/mise à jour du plan de développement et du DOMO
- V- Question diverses

I - PROGRAMMATION :

1. Mise à jour du plan de financement du dossier de fonctionnement du GAL 2015-2016

Exposé :

Le dossier Animation et fonctionnement a été programmé au comité de programmation du 30 mai 2016 afin que la Région puisse à son tour voter en commission le cofinancement attribué au GAL. Le service instructeur de la Région ayant remis son rapport d'instruction OSIRIS définitif, le dossier demande une modification de 2 centimes FEADER. L'actualisation permet aussi de mettre à jour l'intervention du CD34.

Plan de financement programmé le 30 mai 2016

Animation et fonctionnement GAL 2015/2016	Pays Vidourle Camargue	Département Hérault 4,3%	4 852,94 €	Montant FEADER programmé 89 260,18 €
		Région 10%	11 157,52 €	
		Autofinancement 5,7%	6 304,58 €	
		LEADER 80%	89 260,18 €	
		Total	111 575,22 €	

Plan de financement à valider et programmer

Animation et fonctionnement GAL 2015/2016	Pays Vidourle Camargue	Département Hérault 4,3%	5 500,00 €	Montant FEADER à déprogrammer 0,02 €
		Région 10%	11 157,52 €	
		Autofinancement appelant du FEADER 5,7%	5 657,52 €	
		LEADER 80%	89 260,16 €	
		Autofinancement n'appelant pas de FEADER	10,77 €	
		Total	111 585,97 €	

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boîtiers.

Vote : Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

1 non votant concerné par le projet : Mme Guyot

2. Programmation des dossiers :

Fiche action n° 1 : La semaine de l'agriculture en Pays de Lunel				
Maître d'ouvrage	CC du Pays de Lunel			
Localisation du projet	Territoire de la communauté de communes			
Calendrier d'exécution	12/09/2016 – 31/03/2017			
Points d'intérêt	Trois secteurs économiques du territoire sont touchés : production agricole, tourisme et filière agroalimentaire. Le projet contribue à la mise en réseaux d'acteurs socio-professionnels de ces secteurs. Les différents ateliers sont le fruit de plusieurs partenariats entre la CC Pays de Lunel, la Mission Locale d'insertion, Pôle Emploi, la Chambre d'Agriculture et les acteurs professionnels. Demande du comité technique : attente de résultat quantitatif / fréquentation"			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication et organisation 19 800 € ▪ Rémunération 3 200 € ▪ Coûts indirects 5 00 € 			
Plan de financement	Coût total éligible	100 %	23 546,11 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %
	FEADER	64 %	15 069,51 €	
	Conseil Régional	8 %	1 883,00€	
	CD34	8 %	1 883,69 €	
	Autofinancement	20 %	4 709,91 €	
Remarques	Rappel de la note donnée lors de l'avis d'opportunité 12/20 Montant FEADER à programmer : 15 069,51 €			

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

1 non votant concerné par le dossier : M. Sarrazin

Fiche action n°2 : Réhabilitation de la via ferrata la Roque				
Maître d'ouvrage	CC Pays de Lunel			
Localisation du projet	CC Pays de Lunel			
Calendrier d'exécution	Du 01/06/16 au 31/05/2017			
Points d'intérêt	Appréciation générale au regard de la stratégie :Le projet présente un avantage concurrentiel touristique. La mise en place d'un éco-compteur répond à la volonté de développement l'accueil touristique du lieu. Le projet s'inscrit dans les stratégies du GAL, du Département et de la Communauté de communes du Pays de Lunel. Le porteur de projet a sollicité la contribution d'une association environnementale la Salsepareille.			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étude géotechnique 3 500 € ▪ Travaux 14 900 € ▪ Equipement de la voie 4 600 € ▪ Signalétique 1 900 € ▪ Compteur de fréquentation 2 800 € 			
Plan de financement	Coût total éligible	100 %	30 889,03 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %
	FEADER	35,6 %	11 003,22 €	
	CD34	44,4 %	13 708,00 €	
	Autofinancement	20 %	6 177,81 €	
Remarques	Rappel de la note donnée lors de l'avis d'opportunité 13,5/20 Montant FEADER à programmer : 11 003,22 €			

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

1 non votant concerné par le dossier : M. Sarrazin

Fiche action n°2 : Aménagement du port de plaisance de Gallician				
Maître d'ouvrage	CC Petite Camargue			
Localisation du projet	CC Petite Camargue			
Calendrier d'exécution	Du 01/01/16 au 31/12/2016			
Points d'intérêt	L'aménagement du port de Gallician en interface de tourisme fluvio-terrestre est une première étape dans la structuration et la mise en réseau des acteurs socio-professionnels du tourisme. Cette démarche s'inscrit dans les stratégies de développement du réseau des ports exemplaires du canal du Rhône à Sète, du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau RMC."			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> Création de la cale à l'eau 147 500 € 			
Plan de financement	Coût total éligible	100 %	145 926,50 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %
	FEADER	18,7 %	27 332,03 €	
	Etat DETR	30,8 %	44 930,77 €	
	Etat FNADT	10,2 %	14 884,50 €	
	Département Gard	19,7 %	28 732,93 €	
	Autofinancement	20,6 %	30 046,27 €	
Remarques	Rappel de la note donnée lors de l'avis d'opportunité 14,5/20 Montant FEADER à programmer : 27 332,03 €			

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

1 non votant concerné par le dossier : Mme Pasquet

Fiche action n°2 : Réalisation de 5 parcours de découverte type géocaching				
Maître d'ouvrage	CC Pays de Sommières			
Localisation du projet	CC Pays de Sommières			
Calendrier d'exécution	Du 01/11/16 au 01/06/2017			
Points d'intérêt	Le projet offre un avantage concurrentiel touristique et devient la première offre de ce type sur le territoire. Les patrimoines culturel et naturel sont valorisés dans les 5 parcours thématiques. L'approche à la fois numérique et ludique de la découverte du patrimoine est innovante sur le territoire et adaptée à la demande des jeunes générations. Plusieurs partenariats avec un centre de loisirs et des associations socio-éducatives sont envisagés par la CC Pays de Sommières dans un futur proche."			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation 5 parcours géocaching 12 400 € 			
Plan de financement	Coût total éligible	100 %	12 400 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %
	FEADER	64 %	7 936 €	
	Autofinancement	36 %	4 464 €	
Remarques	Rappel de la note donnée lors de l'avis d'opportunité 13/20 Montant FEADER à programmer : 7 936 €			

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Fiche action n°2 : Sauvegarde du Pont Ambroix et valorisation du site par la signalétique				
Maître d'ouvrage	CC Pays de Lunel			
Localisation du projet	Commune de Villetelle			
Calendrier d'exécution	Aout 2016 à décembre 2017			
Points d'intérêt	Le projet contribue à la stratégie du GAL par : - la valorisation du patrimoine Gallo-romain et naturel du territoire auprès du grand public (local et extérieur) et des scolaires, - l'amélioration de l'accueil touristique sur le site d'Ambrussum, - et la mise à disposition de matériaux archéologiques pour l'exploitation scientifique."			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux déplacement blocs 114 932,03 € ▪ Signalétique 8 295 € 			
Plan de financement	Coût total éligible FEADER Etat DRAC Conseil départemental Hérault Autofinancement	100 % 55 % 13 % 10 % 22 %	23 227,03 € 12 880,10 € 2 900,00 € 2 293,87 € 5 153,06 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %
Remarques	Rappel de la note donnée lors de l'avis d'opportunité 12,5/20 Montant FEADER à programmer : 12 880,10 €			

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

1 non votant concerné par le dossier : M. Sarrazin

Fiche action n°5 : Interprétation numérique de la voie verte				
Maître d'ouvrage	CC Pays de Sommières			
Localisation du projet	CC Pays de Sommières			
Calendrier d'exécution	Du 01/01/16 au 01/06/2017			
Points d'intérêt	Le projet met en œuvre une démarche de valorisation et transmission des richesses patrimoniales communes aux collectivités du Pays Vidourle Camargue. Le développement de l'outil (bornes repères) est cohérent avec l'existant (plus-value pour la voie verte entre Sommières et Calvisson). L'utilisation d'un outil numérique est un moyen ludique d'amener les jeunes générations à connaître leur patrimoine Projet pilote initié sur le Pays Vidourle Camargue qui pourra s'étendre au département du Gard.			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fourniture et pose de mobilier 8 400 € 			
Plan de financement	Coût total éligible FEADER Autofinancement	100 % 64 % 36 %	8 409,71 € 5 382,21 € 3 027,49 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %
Remarques	Rappel de la note donnée lors de l'avis d'opportunité 17,5/20 Montant FEADER à programmer : 5 382,21 €			

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Fiche action n°5 : Réfection tête de bovin et clocheton de la salle Brassens				
Dans le cadre de l'AAP Patrimoine				
Maître d'ouvrage	Commune d'Aimargues			
Localisation du projet	Aimargues			
Calendrier d'exécution	1 ^{er} semestre 2017			
Points d'intérêt	Situation centrale jouxtant des commerces et la place du marché, Lieu d'exposition et d'animation culturelle, Potentiel patrimonial : rare ensemble architectural de la IIIe République (Parcours IIIe République), Potentiel touristique : cohérence de la place pour l'accueil touristique, Tête de bovin contribuant à la fonction d'approvisionnement alimentaire des Halles			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réfection tour du clocheton 20 490 € ▪ Réfection tête de bovin 2 350 € 			
Plan de financement	Coût total éligible	100 %	22 840 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %
	FEADER	60 %	13 704 €	
	Conseil Régional Occitanie	20 %	4 568 €	
	Autofinancement	20 %	4 568 €	
Remarques	Rappel de la note donnée lors de l'avis d'opportunité 13,5/20 Montant FEADER à programmer : 13 704 €			

Le rapport d'instruction de l'autorité de gestion ne nous étant pas parvenu, la programmation de ce dossier est ajournée dans l'attente du rapport.

Fiche action n°5 : Aménagement du toril et des espaces d'exposition des arènes de Lunel				
Maître d'ouvrage	Commune de Lunel			
Localisation du projet	Lunel			
Calendrier d'exécution	Du 01/08/2016 au 31/12/2018			
Points d'intérêt	Le projet conserve des éléments architecturaux des arènes et préserve l'harmonisation visuelle de l'esplanade. La patrimoine matériel et immatériel lié aux traditions camarguaises est diffusé à un large public (touristes et locaux), notamment par un accès PMR aux salles d'expositions. Avec une capacité d'accueil accrue, la commune souhaite relever le défi de concilier dans ses arènes spectacles et pratiques taurines camarguaises.			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositif d'accès au toril 30 000 € ▪ Vitrines d'exposition muséographique 31 200 € 			
Plan de financement	Coût total éligible	100 %	61 200,00 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %
	FEADER	42 %	25 695,66 €	
	Conseil Régional Occitanie	21 %	12 594,51 €	
	Conseil départemental Hérault	7 %	4 390,87 €	
	CC Pays de Lunel	3 %	1 756,35 €	
	SIPL	7 %	4 390,87 €	
	Réserve parlementaire	0,2 %	131,73 €	
	Autofinancement	20 %	12 240,01 €	
Remarques	Rappel de la note donnée lors de l'avis d'opportunité 15,5/20 Montant FEADER à programmer : 25 695,66 €			

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

Fiche action n°5 : Rénovation du clocher de l'Eglise de Congénies				
Maître d'ouvrage	Commune de Congénies			
Localisation du projet	Congénies			
Calendrier d'exécution	Du 12/09/2016 au 31/12/2016			
Points d'intérêt	Centres historiques, Patrimoine archéologique, Position centrale, Sentier "Garrigues gourmandes", Lieu de concerts ; Prévision de mise en place de panneaux présentation et de quizz pour ouverture fréquente au public avec l'association Histoire de Congénies			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Honoraires d'étude préalable 5 500 € ▪ Honoraires de maîtrise d'œuvre 10 096,63 € ▪ Travaux 84 141,07 € 			
Plan de financement	Coût total éligible FEADER Conseil Régional Occitanie Conseil départemental Gard Etat DRAC Autofinancement	100 % 5 % 30 % 15 % 30 % 20 %	99 738 € 4 987 € 29 921 € 14 900 € 29 921 € 20 009 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %
Remarques	Rappel de la note donnée lors de l'appel à projets 13/20 Montant FEADER à programmer : 4 987 €			

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

Fiche action n°5 : Sauvegarde de l'église de Saint Nazaire de Pezan				
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Nazaire de Pezan			
Localisation du projet	Place de la République			
Calendrier d'exécution	Du 01/10/2016 au 31/12/2017			
Points d'intérêt	Centres historiques : église romane du 17e siècle, Position centrale, Boucle cylo-découverte, Messe annuelle provençale pour la bénédiction des chevaux lors de la fête votive ; Prévision d'implication citoyenne sur le projet, Perspective de valorisation de la cloche aux MH, Prévision de réunion publique préalable aux travaux			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Honoraires 5 000 € ▪ Réfection de la toiture 26 953, 40 € ▪ Zinguerie 6 553 € 			
Plan de financement	Coût total éligible FEADER Conseil Régional Occitanie Conseil départemental Hérault Autofinancement	100 % 12 % 20 % 48 % 20 %	38 506,40 € 4 519,12 € 7 701,03 € 18 584,97 € 7 701,28 €	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %
Remarques	Rappel de la note donnée lors de l'appel à projets 12,5/20 Montant FEADER à programmer : 4 519,12 €			

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

Nous signalons et prenons en compte l'arrivée de M. André Mégias.

Comme les dossiers suivants n'ont pas été présentés en opportunité au comité de programmation la présentation en est plus détaillée.

Fiche action n°3 : Plan global de déplacements				
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Rhône Vistre Vidourle			
Localisation du projet	Territoire de la communauté de communes			
Calendrier d'exécution	Du 01/10/16 au 30/01/2018			
Points d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de la mobilité ▪ Lève un frein à l'emploi ▪ Participe au développement durable par les modes de déplacement doux ▪ Favorise l'attractivité du territoire 			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude : 41 640.00 € 			
Plan de financement	Coût total éligible ADEME FEADER Autofinancement	100 % 50 % 30 % 20 %	41 640.00 € 20 820.00 € 12 492.00 € 8 328.00 €	Taux maxima d'aide publique = 80% Taux FEADER = 80 %
Remarques	Le projet d'étude répond aux objectifs stratégiques de la fiche action n°3 par le développement de la mobilité interne du territoire. En favorisant l'accès à la mobilité le projet permet de lutter contre un frein à l'emploi identifié dans le diagnostic du GAL.. Le comité technique rappelle ses attentes en termes de réponses et de solutions au frein à l'employabilité du territoire.			
	Montant FEADER à programmer : 12 492,00 €			

Le but du plan global de déplacement est d'assurer une cohérence territoriale dans le respect de l'environnement, d'une équité sociale et d'un développement économique.

Il a pour objectif de définir l'organisation des déplacements pour les 10 ans à venir en fixant notamment :

- Les circulations par tous les modes (motorisés ou non), et pour les biens et des personnes
- Les espaces dédiés au stationnement
- Les espaces publics

L'étude devra réaliser un diagnostic de l'existant, déterminer les besoins en terme d'offres de transports et déplacements, proposer différents scénarii, élaborer un document de programmation, effectuer un chiffrage et une étude de faisabilité économique au regard des actions envisagées.

L'étude identifiera les actions clés répondant aux besoins du territoire et permettant l'organisation du transport sur la communauté de communes. Elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et plus globalement dans une réflexion stratégique sur l'aménagement du territoire.

Avis du comité technique du 27/01/2017 :

Le comité technique a émis un avis favorable sous réserve de compléments sur la concertation et l'employabilité.

Soumis à la grille de sélection le projet obtient une note de 10/20.

Le raccordement à la fiche action s'établit comme suit :

Le projet d'étude répond aux objectifs stratégiques de la fiche action n°3 par le développement de la mobilité interne du territoire. En favorisant l'accès à la mobilité le projet permet de lutter contre un frein à l'emploi identifié dans le diagnostic du GAL. Le comité technique rappelle ses attentes en termes de réponses et de solutions au frein à l'employabilité du territoire.

Le comité de programmation reprend et confirme les remarques du comité technique et demande une meilleure concertation/implication citoyenne ainsi que la prise en compte des actions déjà menées par différents partenaires/associations sur la mobilité comme vecteur d'employabilité.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 10
Abstention : 1
Contre : 2

Nous signalons et prenons en compte le départ de M. André Mégias (pas d'incidence sur le quorum)

Fiche action n°5 : Exposition partenariale 500 ^{ème} 2017				
Maître d'ouvrage	Pays Vidourle Camargue			
Localisation du projet	Territoire du GAL			
Calendrier d'exécution	Du 01/03/2017 au 01/03/2018			
Points d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transmission d'une identité culturelle forte ▪ Valorisation du patrimoine et sauvegarde de la mémoire vivante ▪ Mise en réseau de partenaires et implication citoyenne dans la conception des événements (associations mobilisées) 			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création exposition : 4 644.00 € ▪ Cartes touristiques et valorisation : 1 632.00 € ▪ Enregistrements mémoire vivante : 5 100.00 € ▪ Mise en réseau et valorisation de l'inventaire : 5 323.00 € ▪ Frais de structure : 798.48 € 			
Plan de financement	Coût total éligible	100 %	17 497,68 €	Taux maxima d'aide publique = 80% Taux FEADER = 80 %
	FEADER	63.99 %	11 198,51 €	
	Autofinancement	35.99 %	6 299,16 €	
Remarques	Le projet participe à la dynamique du vivre ensemble (intégration, enracinement), l'affirmation et la transmission d'une identité culturelle forte, la connaissance, diffusion et transmission du patrimoine matériel et immatériel. Il met en place la valorisation de l'inventaire du Patrimoine du Pays Vidourle Camargue.			
	Montant FEADER à programmer : 11 198,51 €			

Les travaux de la Mission Patrimoine du Pays Vidourle Camargue ont permis de mettre en avant la richesse du patrimoine protestant du territoire. Le Pays compte notamment 41 temples sur 50 communes représentant une richesse patrimoniale à transmettre et un réel potentiel de développement et d'intégration.

L'année 2017 est « l'année Luther 2017 500e anniversaire de la naissance de la Réforme protestante ». A cette occasion, des commémorations internationales et locales sont organisées. Le Pays au regard du potentiel décrit en amont et de son rôle de transmission des patrimoines auprès des populations souhaite saisir cette occasion pour valoriser le patrimoine protestant local dans le cadre d'actions de communication en réseau sous le nom « 500e 2017 ».

Afin de renforcer le contenu de l'inventaire et sa valorisation un certain nombre de dépenses sont prévues soit pour enrichir les données existantes, soit pour favoriser l'émergence de supports pédagogiques pérennes. Le projet vise également la mise en réseau d'actions de communication qui auront lieu sur cette thématique en 2017.

Avis du comité technique du 27/01/2017 :

Le comité technique émet un avis favorable.

Soumis à la grille de sélection le projet obtient une note de 14.5/20.

Le raccordement à la fiche action s'établit comme suit :

Le projet participe à la dynamique du vivre ensemble (intégration, enracinement), l'affirmation et la transmission d'une identité culturelle forte, la connaissance, diffusion et transmission du patrimoine matériel et immatériel. Il met en place la valorisation de l'inventaire du Patrimoine du Pays Vidourle Camargue.

Le comité de programmation souligne l'action partenariale exemplaire (présence de nombreuses associations) et l'implication des communes dans ce projet (une vingtaine de communes partenaires).

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

1 non votant concerné par le projet : Mme Guyot

II – AVIS D’OPPORTUNITE :

Fiche action n°1 : Mise en place d’un process pour la fabrication de produits à base de sarments de vigne
Maître d’ouvrage : SARL Cévennes Composite

Depuis 2014, la SARL Cévennes Composites développe la filière de production de combustible à partir de la valorisation des sarments de vignes. Suite à un premier accompagnement sur la programmation LEADER 2007-2013 (étude sur la composition de combustible), l’entreprise a pu cibler son produit suite à une première expérience de commercialisation durant l’été 2016 : le sac de briquettes en sarments de vigne « allume barbecue 3 en 1 » et le sac de sarments en vrac.

Aujourd’hui, l’entreprise souhaite consolider les partenariats avec les commerces revendeurs en assurant un produit de qualité régulière et un approvisionnement à l’échelle de leur clientèle. Le projet global représente un investissement de 335 500 € pour mettre en place une ligne de production pour la fabrication des produits de manière professionnelle :

- Une zone de stockage cimentée des sarments
- Un chariot élévateur pour déplacer le stock vers la ligne de fabrication
- Un broyeur à couteau
- Une presse pour les briquettes

Le dossier de demande se positionne sur l’investissement d’un banc couseur et d’une ensacheuse.

Le territoire représente un potentiel fort pour cette nouvelle économie et la demande est de plus en plus forte, car l’approvisionnement des consommateurs connaît déjà des périodes de pénuries. Ce procédé innovant sur le territoire du GAL permet de valoriser des ressources aujourd’hui peu exploitées.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montant HT
Mise en place d’un banc couseur et d’une ensacheuse	95 000,00 €
Total	95 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

Financiers	Part	Montant HT
Autofinancement	67,1%	63 750,00 €
Cofinancement public	6,6%	6 250,00 €
Aide LEADER	26,3%	25 000,00 €
Total		95 000,00 €

Avis du comité technique du 27/01/2017 :

Projet valorisant les produits locaux, création d’1 ETP et partenariat avec 1 ESAT

Le comité technique a émis un avis favorable.

Le raccordement à la fiche action s’établit comme suit :

Le projet correspond pleinement à la stratégie de développement du GAL par la valorisation d’une ressource endogène du territoire et le développement économique d’une filière peu exploitée.

Mise en réseau de partenaires agricoles, création d’emploi saisonnier, entreprise partenaire du Club des Entrepreneurs du Pays Vidourle Camargue.

Soumis à la grille de sélection le projet obtient une note de **14/20**.

Validation de la notation et d’avis d’opportunité favorable :

Il est procédé au vote électronique à l’aide des boitiers.

Vote : Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Fiche action n° 2 : Acquisition d'une calèche pour l'accueil PMR
Maître d'ouvrage : Les Calèches de Camargue

L'entreprise « les calèches de Camargue » exerce une activité annuelle de promenade en calèche à la découverte de la Camargue Gardoise. Elle accueille des familles et groupes pouvant aller jusqu'à 20 personnes (scolaire, association, maison de retraite...). L'entreprise est inscrite dans une démarche de qualité et participe aux travaux des réseaux touristiques du territoire (Ambassadeur du patrimoine paysage et biodiversité, Ambassadeur Eco-tourisme, SRG ...).

Dans cette dynamique l'entreprise souhaite acquérir une calèche aménagée pour les personnes à mobilité réduite (14 places dont 6 PMR). L'acquisition est faite pour une évolution vers la prise en charge des handicaps visuels et auditifs. Une demande de Labellisation Tourisme et Handicap sera effectuée. Ce dossier entre en complémentarité avec les efforts fait par le territoire sur la période LEADER 2007/2013 de développer une offre en hébergements adaptés. Il faut maintenant développer une offre compatible en offre de loisirs.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montant HT
Achat d'une calèche adaptée aux handicapés	15 000 €
Total	15 000 €

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	Part	Montant HT
AGEFIPH	10 %	5 000 €
Autofinancement	50 %	7 500 €
Aide LEADER	30 %	2 500 €
Total		15 000 €

Avis du comité technique du 27/01/2017 :

Le projet créé une offre qui répond aux critères de demande d'une nouvelle clientèle allant dans le sens du tourisme durable et contribue à l'image du territoire. Il complète l'effort fait en offre d'hébergements adaptés.

Le comité technique émet un avis favorable.

Le raccordement à la fiche action s'établit comme suit :

Le projet s'inscrit de manière exemplaire dans la stratégie du GAL. Le porteur de projet est inscrit dans une démarche territoriale via le réseau des ambassadeurs du tourisme responsable du Pays Vidourle Camargue. Il répond à la demande d'une clientèle spécifique en accord avec les principes du développement durable.

Soumis à la grille de sélection le projet obtient une note de **19/20**.

Validation de la notation et d'avis d'opportunité favorable :

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

Fiche action n° 5 : Taureaux jeunes en promotion
Maître d'ouvrage : Fédération Française de la Course Camarguaise

Avec plus de 325 000 spectateurs et 730 manifestations chaque années, la course camarguaise se pose comme un patrimoine identitaire structurant du territoire. La FFCC délègue l'organisation des courses camarguaises aux 120 clubs taurins (associations) et/ou collectivités. Ces organisateurs peinent à réunir un public suffisant pour pérenniser durablement la course camarguaise. Face à un public vieillissant et des manifestations qui demeurent peu accessibles pour un public non avisé (nouveaux arrivants,

touristes, profanes). Par manque de transmission et de communication, la course camarguaise se confronte au risque de perdre les valeurs faisant son identité et sa force. Des valeurs basées sur le respect et la passion du taureau par les passionnés autant que les raseteurs, au profit de manifestations privilégiant le spectacle à la beauté du geste.

La baisse de la fréquentation de la course camarguaise ne permet pas d'organiser des courses permettant aux manadiers de faire courir leurs taureaux jeunes en promotion et assurer la sélection nécessaire à faire les taureaux cocardiers des courses de « demain ».

Ainsi, le projet de VALORISATION des TAUREAUX JEUNES EN PROMOTION consiste à appuyer l'organisation de cette catégorie de course :

- Par une aide directe apportée aux clubs taurins organisateurs
- Par un appui structurant, qui consiste à valoriser les courses de taureaux jeunes en promotion d'un point de vue touristique et médiatique.

Organisées en semaine, hors compétition, et durant la saison taurine, ces courses permettent de faire courir les taureaux dans les meilleures conditions, mais également de :

- Former en situation les acteurs de la course camarguaise (président, délégués, raseteurs, tourneurs, ...)
- Expérimenter des démarches touristiques auprès des scolaires ; centres de loisirs, centres sociaux, entreprises...et développer de nouveaux outils en faveur de l'attractivité de la course camarguaise.

La FFCC, recherche par ce projet

- L'amélioration de la qualité des manifestations, par l'amélioration du taureau et des pratiques des raseteurs
- L'attractivité et la promotion de la course camarguaise
- La transmission des valeurs de la course camarguaise
- La réappropriation et la valorisation de son patrimoine à travers une démarche participative.
- **DEPENSES ELIGIBLES :**
-

Intitulé de la dépense/poste	Montant TTC
Soutien à l'organisation de 60 courses	90 000 €
Valorisation touristique des courses	20 000 €
Communication dédiée	10 000 €
Total	120 000 €

- **PLAN DE FINANCEMENT :**

Financiers	Part	Montant TTC
CD13	38, 33 %	46 000 €
Autofinancement minimum	20 %	24 000 €
Aide LEADER	41, 67 %	50 000 €
Total		120 000 €

Avis du comité technique du 27/01/2017 :

La stratégie du GAL est impactée par le vivre ensemble et la promotion d'un patrimoine immatériel identitaire fort.

Le comité technique émet un avis favorable.

Le raccordement à la fiche action s'établit comme suit :

Le projet contribue à affirmer et transmettre une identité culturelle forte au travers de plusieurs axes : - Permettre l'organisation de courses de qualité et pérenniser l'avenir de la course camarguaise - Valoriser la course camarguaise sur le plan touristique- Accompagner la transmission de ce patrimoine aux nouveaux habitants, aux nouvelles générations et aux touristes.

Soumis à la grille de sélection le projet obtient une note de 17.5/20.

Validation de la notation et d'avis d'opportunité favorable :

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 10

Abstention : 1

Contre : 0

1 non votant concerné par le projet : M. Sastre

Fiche action n° 6 : Coopération : valorisation du patrimoine rural par la cartographie participative
Maître d'ouvrage : Pays Vidourle Camargue / organisme partenaire : Collectif des Garrigues, GAL
Chef de file : GAL Garrigues et Costières

En octobre 2015, une première rencontre à Sommières a permis d'échanger avec une délégation belge, une délégation bretonne, le GAL Garrigues et Costières, le Collectif des Garrigues et le Département du Gard sur les pratiques de la cartographie collaborative.

Une idée à projet de coopération est née de cette rencontre et d'une deuxième rencontre en Bretagne en juin 2016 sur la réflexion suivante : comment valoriser le patrimoine rural par la cartographie collaborative ?

La carte collaborative est un outil de valorisation. L'objet d'un projet de coopération est de construire un « centre de ressources numérique » à destination des acteurs des territoires (collectivités, associations, usagers, citoyens...) permettant de faciliter l'usage de la carte collaborative dans les actions citoyennes. Pour sa réalisation, il est important d'approfondir la méthode autour de 3 angles d'approches :

- l'outil de lien entre citoyens et collectivités,
- l'outil pour faire émerger les connaissances locales,
- l'outil pour favoriser la découverte d'un territoire.

Des rencontres de coopération sont à prévoir pour échanger, capitaliser et rédiger les expériences sur cette plateforme numérique de la cartographie collaborative.

Pour aller plus loin et pour alimenter le projet de coopération, chaque partenaire va mettre en œuvre un projet d'expérimentation d'envergure sur son territoire. Le GAL Vidourle Camargue va mettre en valeur l'inventaire de la mission patrimoine par la cartographie participative. Le produit final (le centre de ressources + expérimentation) sera ensuite utilisé largement pour favoriser sa transférabilité dans le domaine du tourisme, du patrimoine et des démarches citoyennes par une phase de dissémination (formation/promotion).

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montant TTC
Expérimentation Cartographie Inventaire Patrimoine	14 500,00 €
Création du centre du ressource et contenu (30 fiches)	7 350,00 €
Dissémination et formation du centre de ressources	5 250,00 €
Frais de déplacements de coopération - rencontres	1 750,00 €
Matériel général	1 250,00 €
Coordination et animation du projet	6 125,00 €
Total	36 225,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	Part	Montant HT
Autofinancement ou Cofinancement public	20%	7 245,00 €
Aide LEADER	80%	28 980,00 €
Total		36 225,00 €

Avis du comité technique du 27/01/2017 :

Le comité technique a émis un avis favorable.

Le raccordement à la fiche action s'établit comme suit :

Le projet de coopération « Cartographie collaborative » participe pleinement à la stratégie du GAL. Il est un projet pilote et innovant sur le territoire français et européens qui permet l'échange de bonnes pratiques et l'expérimentation sur le territoire via l'inventaire du patrimoine du Pays pour renforcer la stratégie du GAL et celle de ses partenaires.

Soumis à la grille de sélection le projet obtient une note de **17/20**.

Validation de la notation et d'avis d'opportunité favorable :

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

2 non votants concernés par le projet : Mme Guyot et M. Ibannez

III - POINT D'INFORMATION SUR L'AVANCEE DE LA PROGRAMMATION ET L'EXECUTION DES AAP « PATRIMOINE ET « ESPACES PUBLICS PARTAGES »

- L'AAP Patrimoines :

1. Restauration de l'église de Saint-Laurent d'Aigouze - 120 000 € **Attente cofinancements**
2. Réfection tête de taureau façade Georges Brassens à Aimargues - 13 704 € **En instruction**
3. Réfection du fronton du temple de Codognan - 3 836 € **Attente cofinancements**
4. Restauration du clocher de l'église de Congénies - 4 987 € **Programmé**
5. Restauration de l'église de Saint Nazaire de Pézan - 4 519,12 € **Programmé**
6. Travaux de confortement du temple de Cannes et Clairan - 10 000 € **Attente cofinancements**
7. Restauration de l'église Saint-Pierre d'Aspères - 42 953,88 € (peut être financé à hauteur des fonds disponibles selon la notification des cofinancements des dossiers mieux classés)
8. Restauration de l'église de Saint-Etienne d'Escatte sur la commune de Souvignargues - non financé du fait du classement et des fonds disponibles
9. Restauration de l'église Saint-Etienne à Le Cailar - non financé du fait du classement et des fonds disponibles

Deux dossiers sont programmés (Eglise de Congénies et Eglise de St Nazaire de Pézan), 1 dossier est dans l'attente du co-financement de la Région (Aimargues Salle Brassens), les autres dossiers sont en attente de confirmation des cofinanceurs.

Le financement du dossier de l'Eglise d'Aspères est conditionné par le cofinancement des dossiers mieux classés.

- L'AAP Espaces publics partagés :

14 communes sont susceptibles de déposer un dossier qui répondrait au diagnostic et serait éligible. Avec une enveloppe de 200 000 € et un plafonnement FEADER à 50 000 €, ce sont seulement 4 à 5 projets potentiellement finançables.

Il est rappelé qu'un diagnostic a été posé pour appuyer la stratégie du GAL et que celui-ci a fait apparaître un besoin important de favoriser un retour au vivre ensemble. Le nombre de projets potentiels confirme que le diagnostic posé est le bon. Afin de respecter la stratégie du GAL il semble donc nécessaire de pouvoir financer plus de dossiers pour avoir un impact plus important sur le territoire. Par ailleurs le financement d'un nombre de dossier plus conséquent permettra au Gal de mieux remplir ses objectifs en termes d'indicateurs sur la fiche 4 cohésion sociétale.

Face à ce constat, plusieurs possibilités ont été discutées en Comité technique (plafonnement du FEADER, répartition FEADER par proratisation au regard des dépenses engagées, diminution de l'assiette éligible).

Au regard de l'ensemble des contraintes techniques posées par les règlements européens (transparence, contrôlabilité...), il est proposé de plafonner l'assiette des dépenses éligibles à 40 000 € et d'accompagner les porteurs de projets dans la recherche de cofinancements.

Il est donc proposé au comité de programmation de voter la modification de l'AAP de la façon suivante:

Point 2 Types d'opérations et dépenses éligibles

Montants et taux d'aide applicables :

Le taux de cofinancement du FEADER est de 80% du taux d'aide publique applicable

Le montant FEADER est plafonné à 50 000 € HT

Le plancher d'aides publiques est de 8 000 € HT

Remplacement par :

Point 2 Types d'opérations et dépenses éligibles

Montants et taux d'aide applicables :

Le taux de cofinancement du FEADER est de 80% du taux d'aide publique applicable

Plafonnement de l'assiette des dépenses éligibles à 40 000 € HT

Le plancher d'incitativité du FEADER ne peut être inférieur à 20 % du coût total du projet

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 11

Abstention : 1

Contre : 0

IV - POINT D'INFORMATION SUR L'AVENANT A LA CONVENTION/MISE A JOUR DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ET DU DOMO

Les modifications votées en comité de programmation précédent ont été prises en compte dans un avenant à la convention et sont soumises à la validation de l'autorité de gestion soit la Région et à l'ASP. Tous les documents mis à jour se trouvent sur le site internet du Pays : www.pays-vidourlecarnargue.fr, espace documentaire.

V - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est proposée.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 16h30.

Compte-rendu rédigé le 7 mars 2017, à Vauvert,

Signature de la Présidente :

